



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre la maltraitance animale chez les poissons

Question écrite n° 4783

Texte de la question

M. Joseph Rivière interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, sur la souffrance des poissons engendrée par la pratique de l'empoissonnement à visée de pêche. Pratiqué chaque année, l'empoissonnement consiste à relâcher des millions de poissons d'élevage (truites, gardons, *black bass*, etc.) dans des plans d'eau afin de divertir les pêcheurs. Alors que la sentience des poissons n'est plus à démontrer, leurs intérêts sont négligés à chacune des étapes. En élevage, les densités de poissons peuvent être très élevées provoquant des blessures aux nageoires et une qualité de l'eau déplorable. Une partie d'entre eux peuvent mourir lors du transport. Une fois relâchés, ils ne sont pas adaptés à la vie sauvage et peinent à s'alimenter. L'empoissonnement pour la pêche de loisir est donc une pratique cruelle. Pourtant, il n'existe aucune législation visant à limiter la souffrance des poissons dans ce cadre. Il lui demande donc si elle envisage d'interdire l'empoissonnement à visée de pêche.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Rivière](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4783

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1525